

R E N C O N T R E

LES PRATIQUES D'URBANISME DURABLE DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



VENDREDI 8 DECEMBRE 2006

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

I N V I T A T I O N



LES PRATIQUES D'URBANISME

DURABLE

En matière d'aménagement du territoire, on peut tout faire n'importe où, techniquement parlant : étanchéifier les sols sur de grandes surfaces, construire des routes dans des sites accidentés, aplanir le terrain pour y accueillir des constructions standardisées, etc. Le choix des sites à urbaniser est presque indifférent, au gré des opportunités foncières, sans projet d'ensemble et souvent au détriment des terres agricoles les mieux desservies...

Des Parcs de plus en plus nombreux réagissent à cette situation avec leurs outils et leurs moyens. Ils peuvent jouer plusieurs rôles : réglementaire, conseil et accompagnement, sensibilisation, expérimentation et incitation.

Pour mieux connaître, et faire connaître, ces modes d'intervention, la Fédération des Parcs avec ses partenaires a souhaité se doter d'un inventaire des actions et des outils mis en place par les Parcs naturels régionaux sur la maîtrise de l'urbanisme. Elle en a confié la réalisation à Mathilde KEMPF, architecte.

Cette étude se décline en deux volets :

- une 1ère phase qui consiste à lister les pratiques des 44 Parcs sur cette question,
- une seconde phase d'analyse critique permettra de comprendre les mécanismes des différentes actions, leurs avantages, leurs limites et la façon dont elles peuvent être transposées dans d'autres Parcs.

Nous vous proposons de vous restituer les conclusions de cette étude. Afin d'échanger, d'ouvrir plus largement le débat et d'identifier des pistes de coopération dans le cadre des moyens disponibles du programme Leader+, quelques Parcs et Pays éclaireront cette journée de leurs témoignages. Cette rencontre est organisée en partenariat avec l'APFP, et grâce aux soutiens du ministère de l'écologie, du programme Leader +, de la Diact, et de la Caisse des Dépôts et Consignations/Mairie-Conseils.

COOPÉRER SUR LE THÈME DU PAYSAGE ET DE L'URBANISME

Ce rendu d'étude est aussi l'occasion pour les territoires de projet d'identifier des thèmes de coopération en matière d'urbanisme et de paysage dans le cadre du volet 2 du programme Leader +. La coopération devient incontestablement une valeur ajoutée à vos projets.

Pourquoi coopérer ?

- Échangez des bonnes pratiques avec des territoires en France et en Europe
- Mutualisez des moyens humains et financiers
- Développez des marchés pour les acteurs privés de votre territoire

Comment financer votre projet de coopération ?

- Déposez un dossier sur le volet 2 de LEADER +

Qui peut coopérer ?

- Tous les territoires Parcs sont éligibles : les GAL et les non GAL

Avec qui coopérer ?

- Avec d'autres territoires en France : la coopération interterritoriale, au plus près de vos projets
- Avec des territoires en Europe : initiez vous à la coopération transnationale avec des territoires en Europe (UE, TACIS, PHARE) et avec des territoires méditerranéens (pays MEDA)

Calendrier

C'est possible jusqu'en 2008 !

Pour avoir plus d'infos

Fédération des Parcs

Contact : Virginie Martinez, vmartinez@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Contact :

Nicolas SANAA - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Tél. : 06 63 47 46 77

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani - 75018 PARIS

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

www.parcs-naturels-regionaux.fr

